



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

du jury du concours

**d'adjoint technique territorial
principal de 2^{ème} classe**

Spécialité « restauration »

Session 2018

SOMMAIRE :

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 – LE PLANNING	3
3 – LES MEMBRES DU JURYS	4
4 – LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES	5
5 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	10
7 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION.....	10
8 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	10
9 – LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	10
10 – LA FICHE TECHNIQUE	18

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Session 2016			Session 2018		
Concours	Externe	Interne	Total	Externe	Interne	Total
Nombre de postes	20	12	32	12	8	20
Candidats admis à concourir	52	120	172	53	54	107
Candidats présents épreuve écrite	33	87	120	41	39	80
% présents « écrit » / admis à concourir	63%	73%	70%	77%	72%	75%
Moyenne épreuve écrite	14.80	13.76		12.82	10.74	
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	27	30	57	29	14	43
% admissibles / candidats présents « écrit »	82%	35%	47.50%	71%	36%	54%
Candidats présents épreuve orale	27	28	55	29	13	42
% présents « oral » / admissibles»	100%	93%	96.50%	100%	93%	96.5%
Moyenne épreuve orale	12.93	14.49		12.36	11.90	
Nombre de candidats admis	18	14	32	12	8	20
% admis / admis à concourir	35%	12%	19%	23%	15%	19%

Concours organisé pour les besoins des collectivités des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

2 – LE PLANNING

CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Spécialité "Restauration"

Nombre de postes ouverts : 20	
Externe	Interne
12	8

Début des retraits de dossiers	16 mai 2017
Fin des retraits de dossiers	21 juin 2017
Date limite de dépôt des dossiers	29 juin 2017
Épreuve écrite d'admissibilité	18 janvier 2018
Epreuve orale d'admission (externe)	3 et 4 avril 2018
Epreuve pratique d'admission (interne)	23 et 26 avril 2018

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 28 novembre 2017	10 heures <i>(prévoir 2 heures)</i>	Réunion pour le choix des sujets et liste des candidats admis à concourir
Mardi 13 mars 2018	10 heures <i>(prévoir 2 heures)</i>	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Mardi 3 et Mercredi 4 avril 2018	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission (externe)
Lundi 23 et jeudi 26 avril 2018	à partir de 8h30 jusqu'à 12h30	Épreuves pratiques d'admission (interne)
Mardi 29 mai 2018	10 heures <i>(prévoir 2 heures)</i>	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Lundi 29 janvier 2018	14 heures <i>(prévoir 2 heures)</i>	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 5 mars 2018	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 14 mars 2018 10h00
Diffusion des résultats d'admission	Mercredi 30 mai 2018 10h00

3 – LES MEMBRES DU JURYS

NOM Prénom	Titre
FRAGOLA Annie	Élue, conseillère municipale, Crolles
LE RISBÉ Bernard	Élu, conseiller municipal, Jarrie
MUNOZ Josette	Élue, adjointe au maire, La Tronche
HONORÉ Philippe	Personnalité qualifiée, conseiller technique restauration à la direction des lycées, conseil régional Auvergne Rhône Alpes
OGIER Jean-Baptiste	Personnalité qualifiée, responsable de service restauration scolaire, département de l'Isère
VASSEL Laetitia	Personnalité qualifiée, Chef du service restauration, St Martin d'Hères
BAUSSART Guy	Fonctionnaire, directeur du service aménagement opérationnel, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
FAURE Catherine	Fonctionnaire, directrice des bâtiments, communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, représentante du personnel, Villefontaine

4 – LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

Concours externe

Le concours externe comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission :

L'épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve écrite consistant en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

(Durée : 1 heure ; coefficient : 2).

Les épreuves d'admission :

1^{ère} épreuve Une épreuve orale qui consiste en un entretien dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

2^{ème} épreuve Une épreuve consistant en une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

(Durée : 15 minutes ; coefficient : 2).

Concours interne

Le concours interne comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission :

L'épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve écrite consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

Les épreuves d'admission :

1^{ère} épreuve Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder 4 heures (coefficient : 3).

2^{ème} épreuve Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

(Durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

5 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel des conditions d'accès :

Le concours externe sur titre avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt.

Les candidats qui ne possèdent le diplôme requis peuvent être autorisés à s'inscrire au concours à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes et relevant du domaine d'activité de la profession à laquelle le concours donne accès.

De plus une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives (7 candidats inscrits).

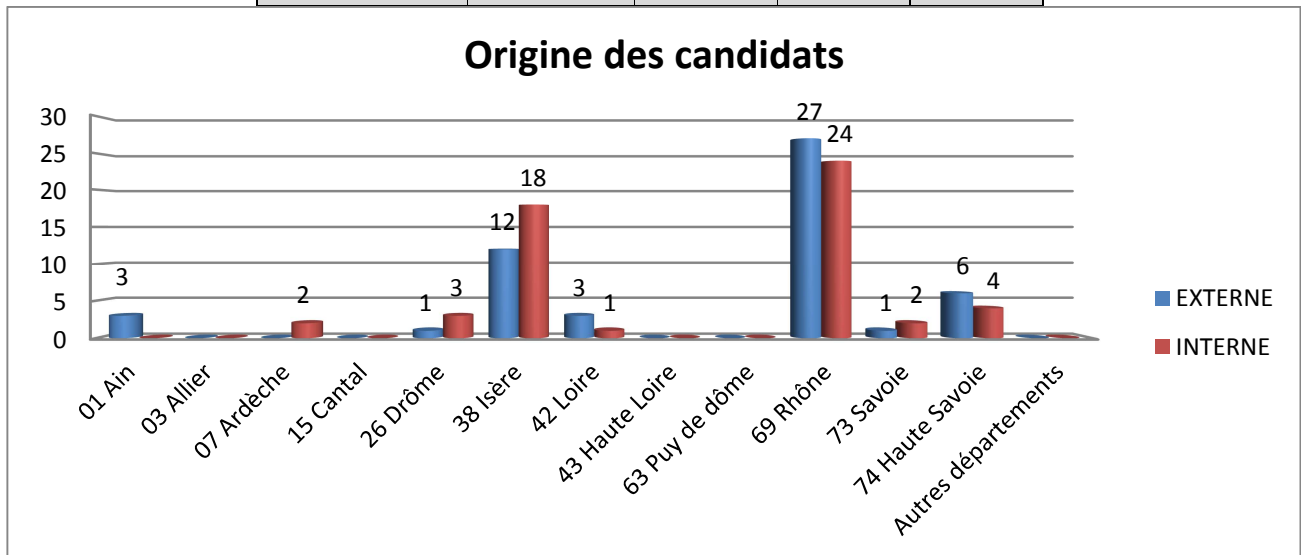
6 dossiers ont été rejetés :

- Diplôme

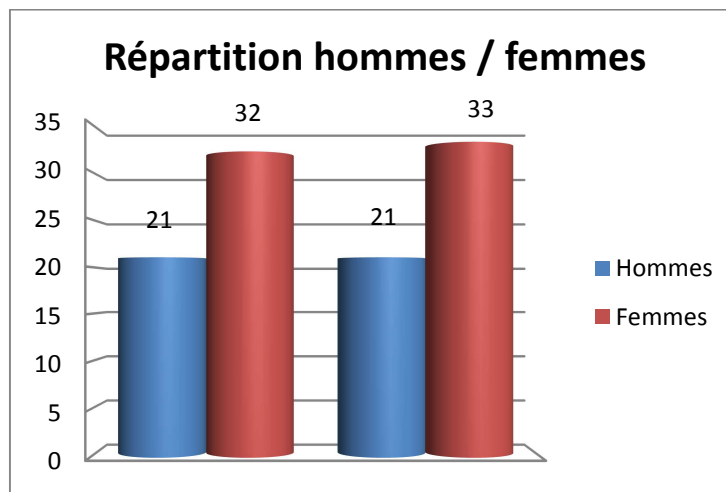
Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	Externe	Interne	%
Ain	3	3	0	2,8 %
Allier	0	0	0	0 %
Ardèche	2	0	2	1,9 %
Cantal	0	0	0	0 %
Drôme	4	1	3	3,7 %
Isère	30	12	18	28 %
Loire	4	3	1	3,7 %
Haute-Loire	0	0	0	0 %
Puy-de-Dôme	0	0	0	0 %
Rhône	51	27	24	47,8 %
Savoie	3	1	2	2,8 %
Haute Savoie	10	6	4	9,3 %
Hors région	0	0	0	1,2 %
TOTAL	107	53	54	100 %

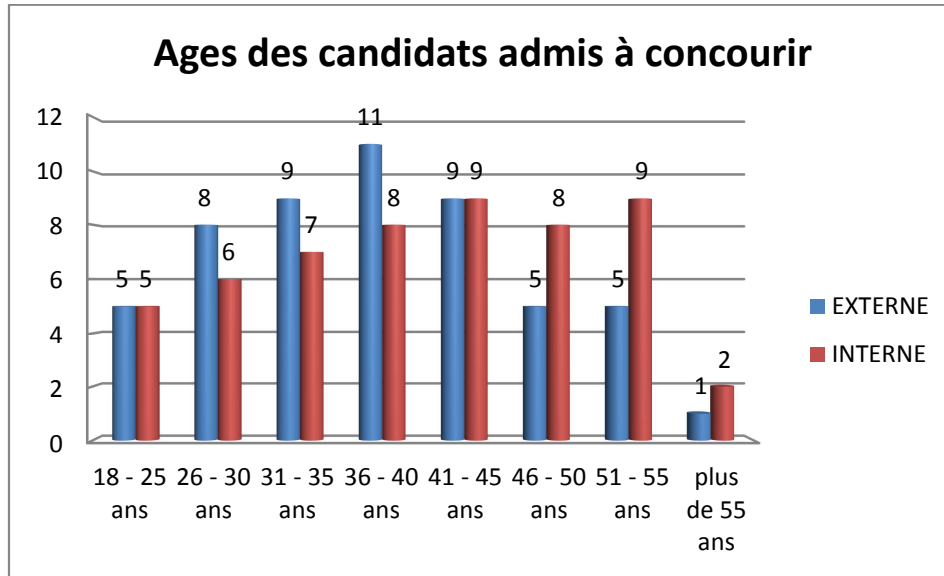


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



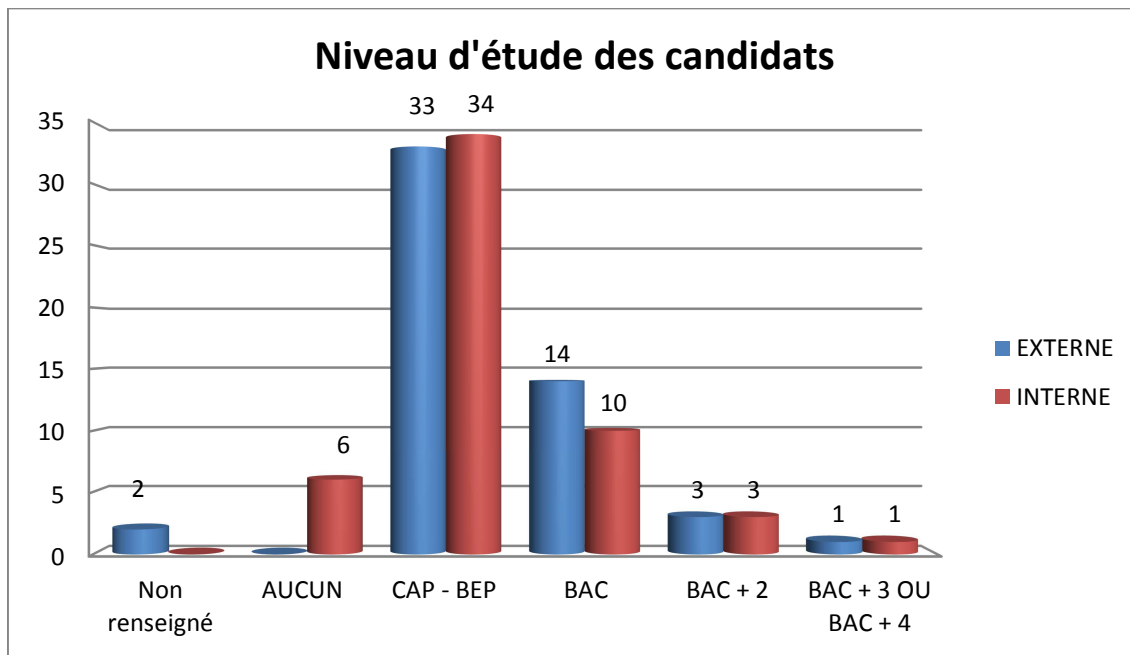
61 % des candidats admis à concourir au concours interne sont des femmes.

RÉPARTITION PAR AGE



AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	25 %	38 %	26 %	11 %
Interne	20 %	28 %	32 %	20 %

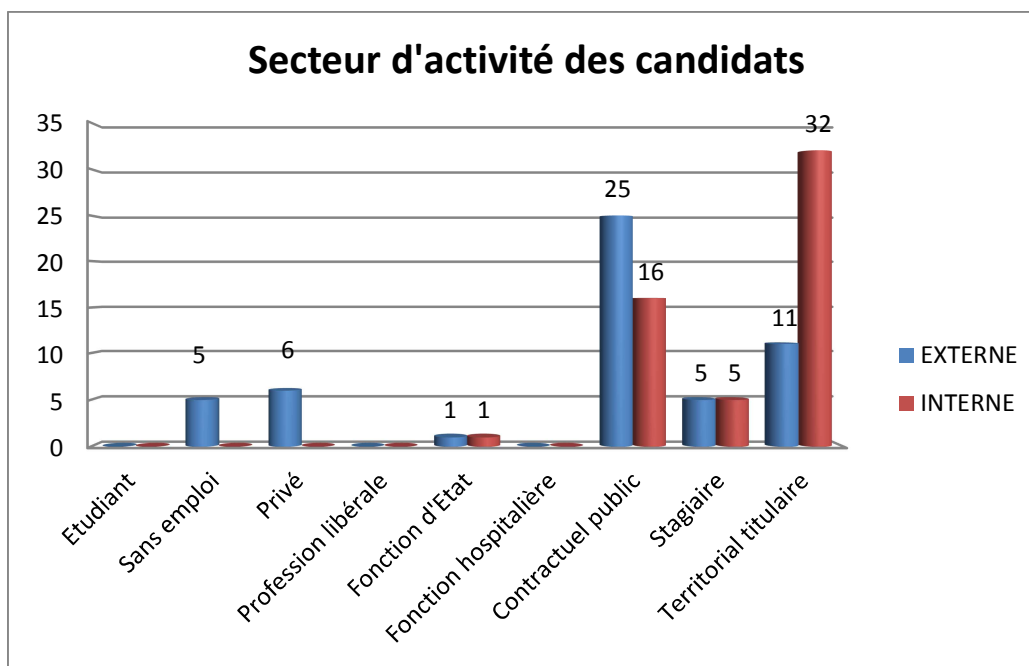
NIVEAU D'ÉTUDES



Niveau d'études	Non renseigné	Aucun	CAP- BEP (requis pour l'inscription)	BAC	supérieur au BAC
Externe	4 %		62 %	26 %	8 %
Interne		11 %	63 %	19 %	7 %

Externe : 62 % des candidats admis à concourir ont un niveau CAP-BEP
 Interne : 63 % des candidats admis à concourir ont un niveau CAP-BEP

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES CANDIDATS

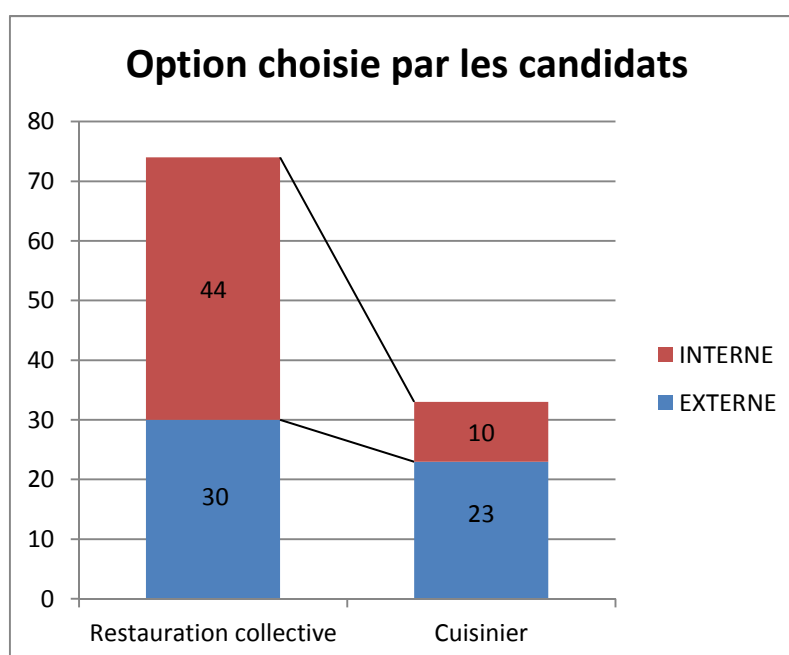


Secteur d'activité	Etudiant	Sans emploi	Secteur privé	Titulaire FPE	Titulaire FPH	Contractuel public	Stagiaire	Titulaire FPT
Externe		9 %	11 %	2 %		47 %	10 %	21 %
Interne				2 %		30 %	9 %	59 %

Externe : 47 % des candidats admis à concourir sont contractuels de la fonction publique.

Interne : 30 % des candidats admis à concourir sont contractuels de la fonction publique.

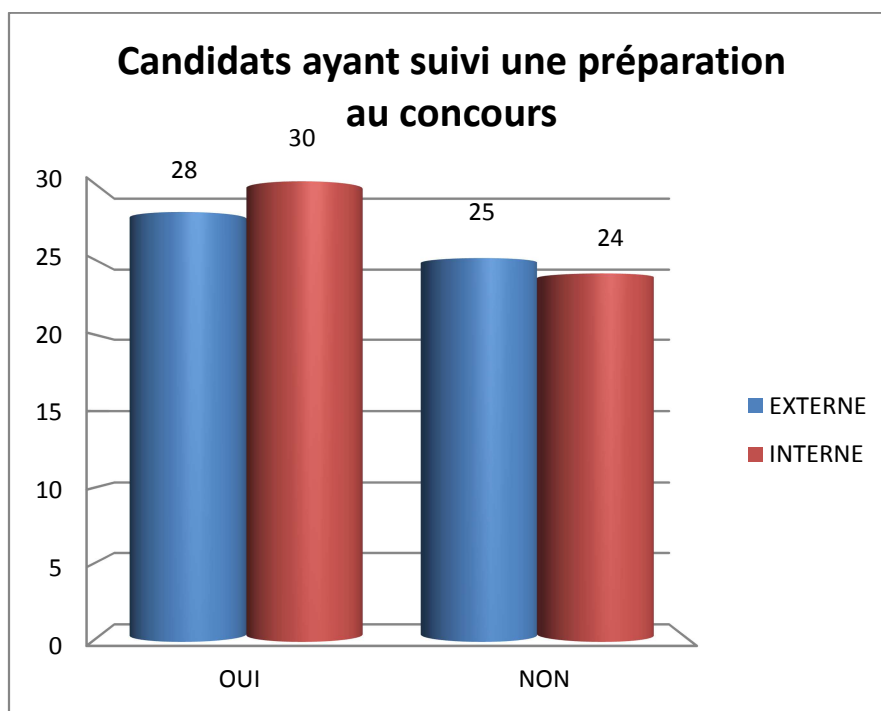
OPTION CHOISIE



Externe : 57 % des candidats admis à concourir ont choisi la restauration collective.

Interne : 81 % des candidats admis à concourir ont choisi la restauration collective.

CANDIDATS DÉCLARANT S'ETRE PRÉPARÉS



Externe : 53 % des candidats admis à concourir déclarent avoir préparé le concours.
Interne : 55 % des candidats admis à concourir déclarent avoir préparé le concours.

6 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

1 – Le concours externe

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

41 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité soit 77 % des candidats admis à concourir.

Session 2018 :

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
série de questions	12	53	6.80	18.80	12.82	12.00

Le jury a retenu **29 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2016 :

Epreuves	Présents	Moyenne
série de questions	33	14.80
Seuil d'admissibilité	13	

2 – Le concours interne

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

39 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité soit 72 % des candidats admis à concourir.

Session 2018 :

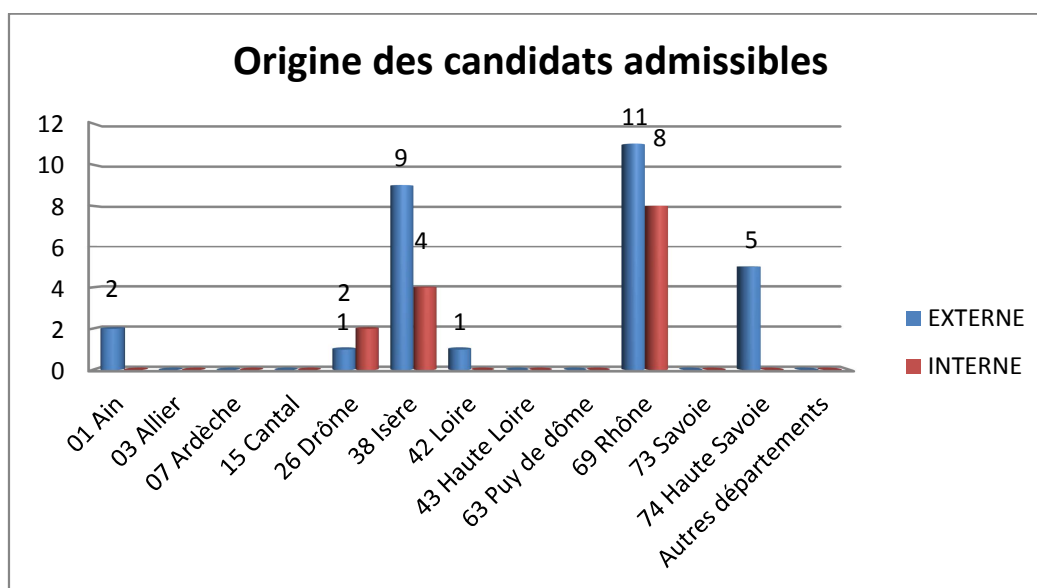
Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
série de questions	15	54	4.80	20.00	10.74	12.00

Le jury a retenu **14 candidats pour passer l'épreuve orale.**

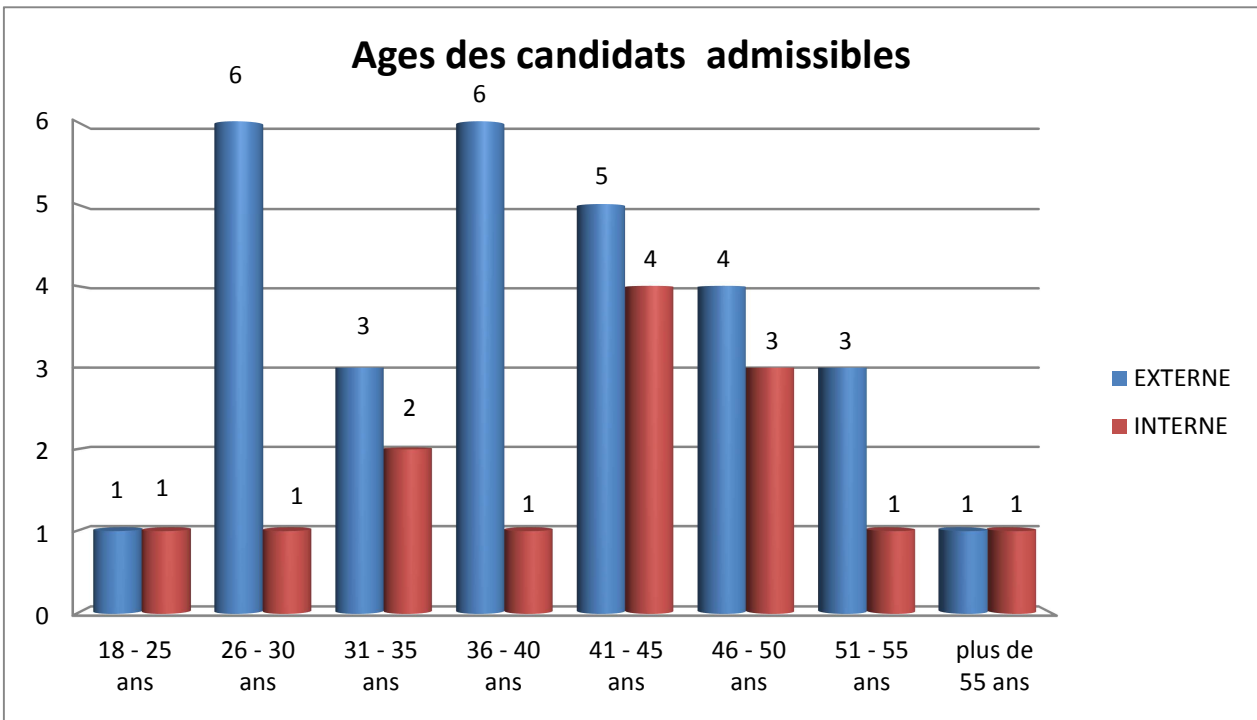
Rappel session 2016 :

Epreuves	Présents	Moyenne
série de questions	57	13.76
Seuil d'admissibilité	15.50	

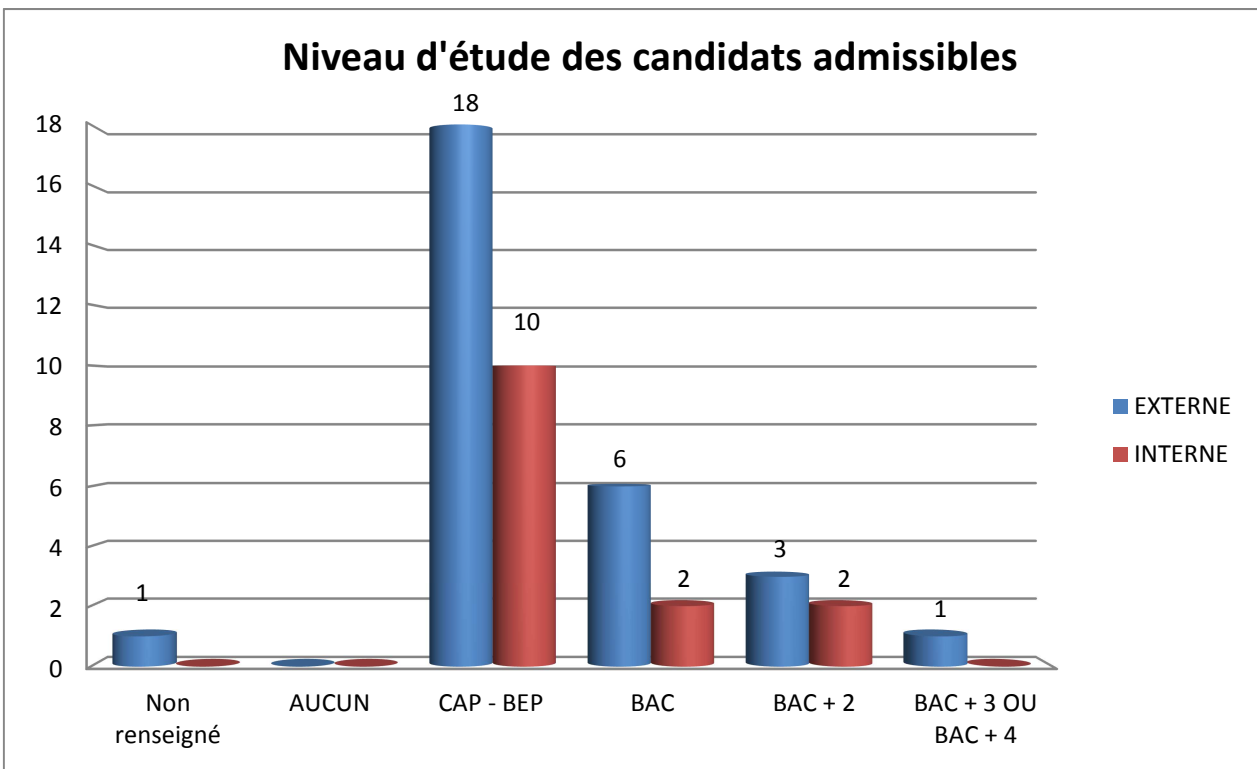
7 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES



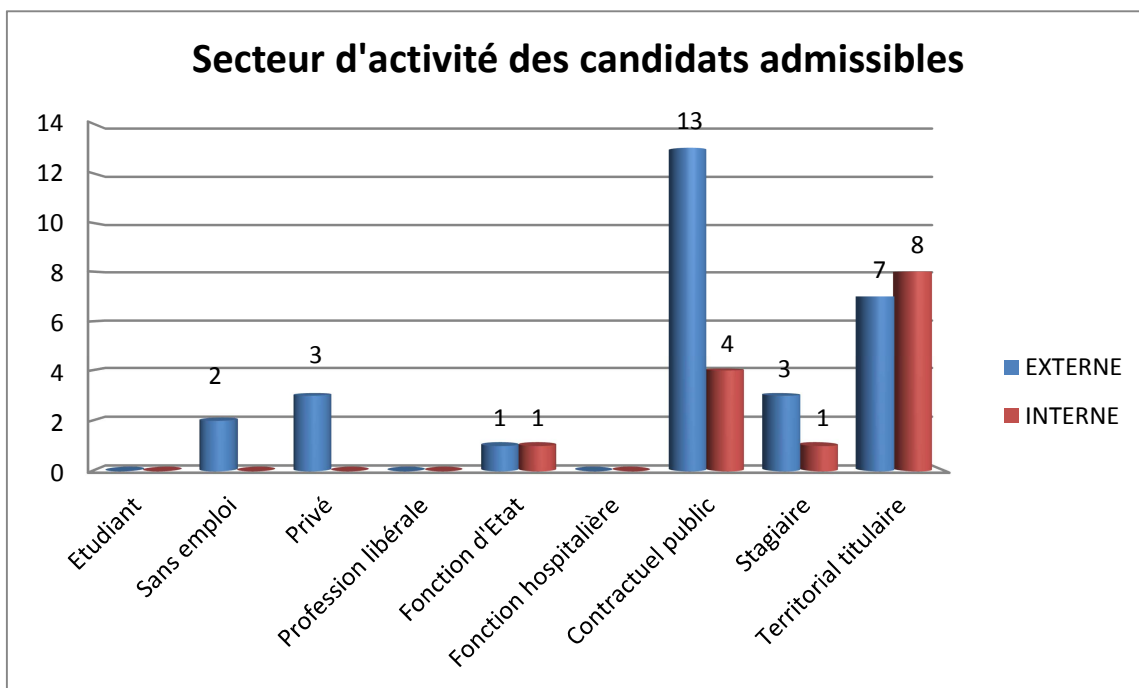
	Tous concours	Externe	Interne	%
Ain	2	2		5 %
Allier				
Ardèche				
Cantal				
Drôme	3	1	2	7 %
Isère	13	9	4	30 %
Loire	1	1		2 %
Haute-Loire				
Puy-de-Dôme				
Rhône	19	11	8	44 %
Savoie				
Haute Savoie	5	5		12 %
Hors région				
TOTAL	43	29	14	100 %



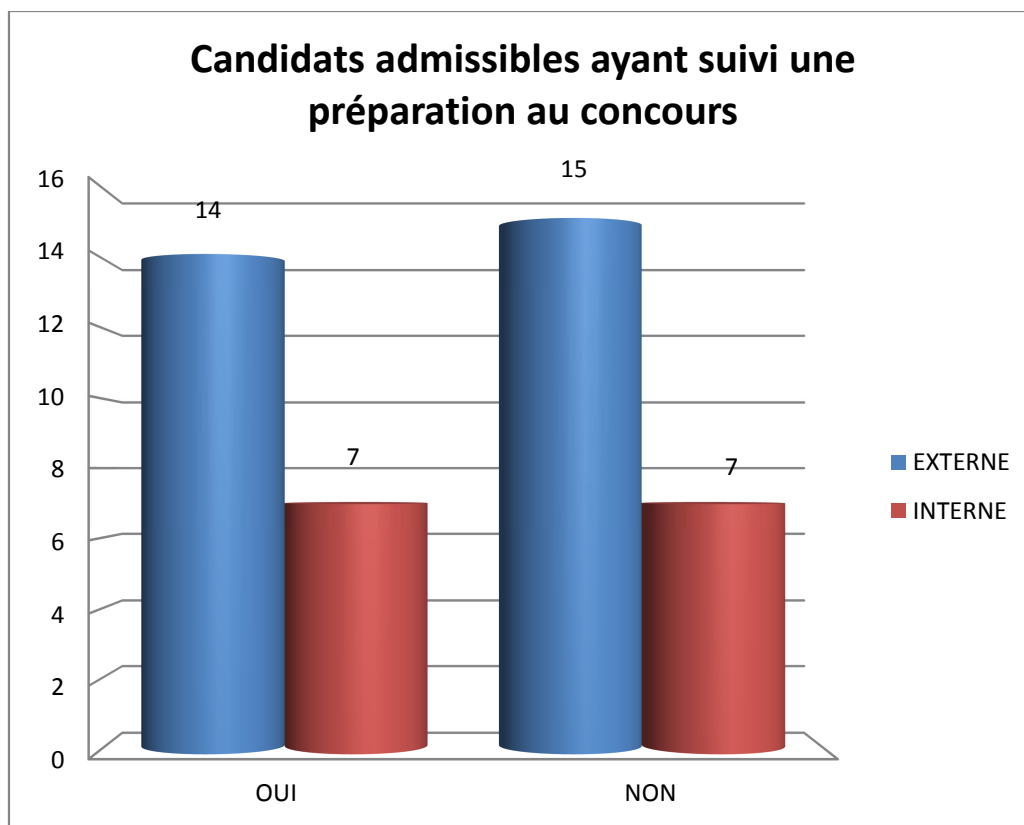
Externe : 52 % des candidats admissibles ont entre 26 et 40 ans
 Interne : 50 % des candidats admissibles ont entre 41 et 50 ans



Externe : 62 % des candidats admissibles ont un niveau CAP-BEP
 Interne : 71 % des candidats admissibles ont un niveau CAP-BEP



Externe : 45 % des candidats admissibles sont non titulaires de la fonction publique
 Interne : 57 % des candidats admissibles sont titulaires de la fonction publique territoriale



Externe : 48 % des candidats admissibles ont suivi une préparation
 Interne : 50 % des candidats admissibles ont suivi une préparation

7 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION

A – Le concours externe

1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient : 2).

Session 2018 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
1/ Entretien dans l'option	29	5	19	12.93	12.36	13.71	12
2/ Entretien hygiène et sécurité		6	18	11.80			

Rappel session 2016 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
1/ Entretien dans l'option	27	4.5	17	12.49	11.67	12.14	18
2/ Entretien hygiène et sécurité		5	17	10.88			

B – Le concours interne

1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient : 3).

La durée retenue des épreuves pratiques a été la suivante :

- Option cuisinier : 2h30
- Option restauration collective : 2h00

2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat.

Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

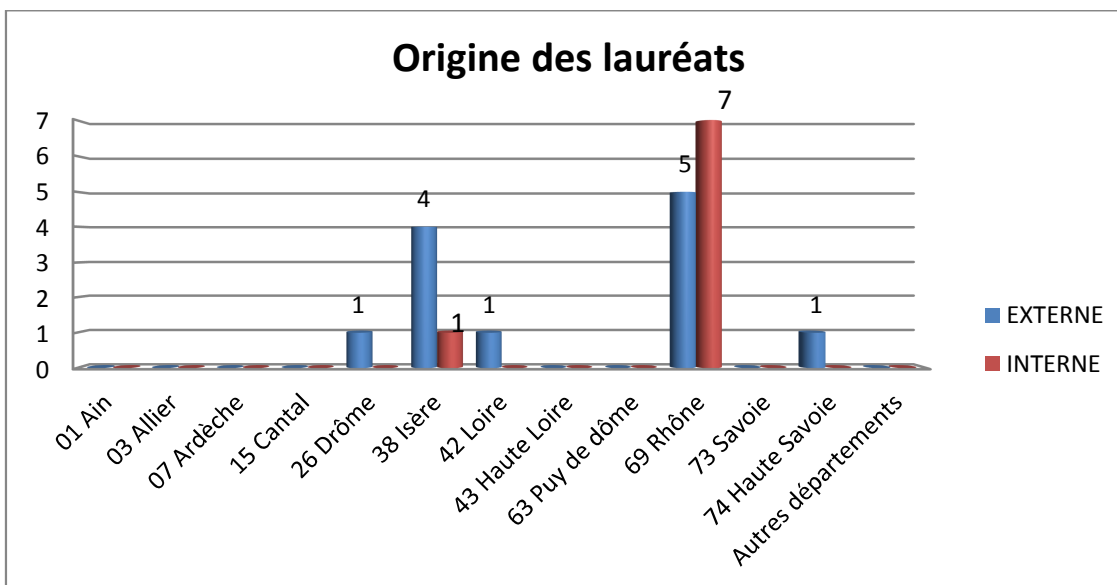
Session 2018 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission
1/ Epreuve pratique	13	8.34	16.67	12.18	11.90	12.45
2/ Entretien avec le jury		6	17	11.61		

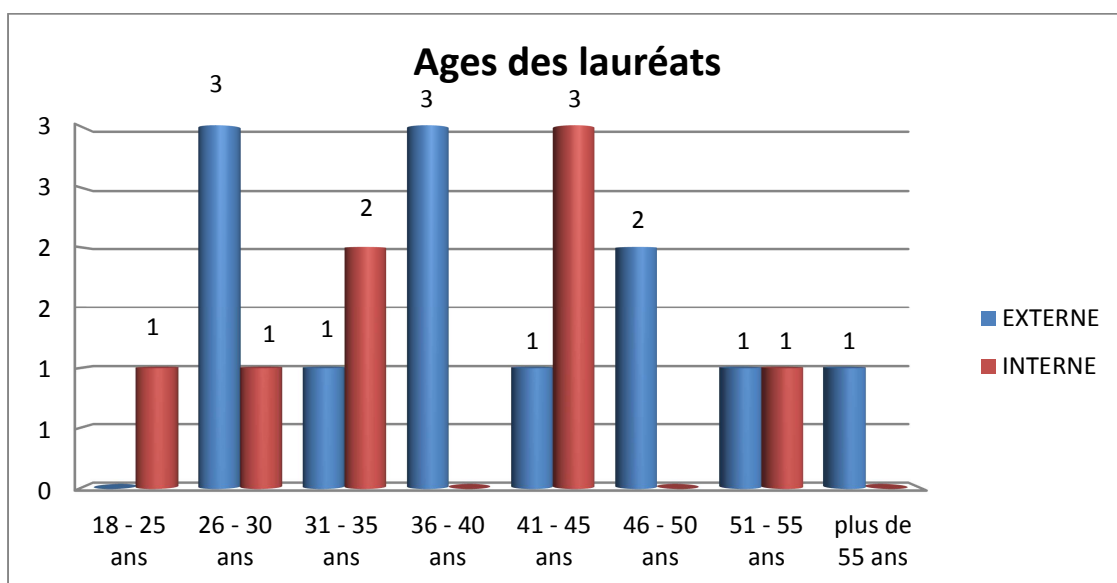
Rappel session 2016 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission
1/ Epreuve pratique	28	6	18	14.17	13.63	14.44
2/ Entretien avec le jury		8	19	13.10		

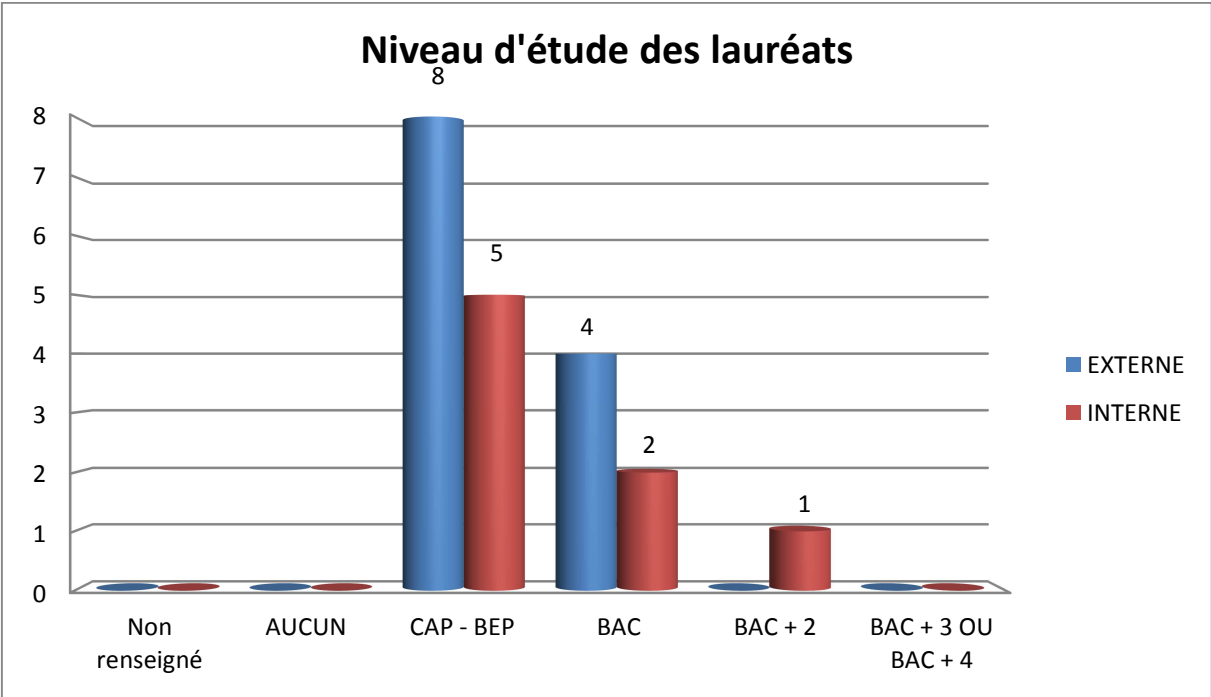
8 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS



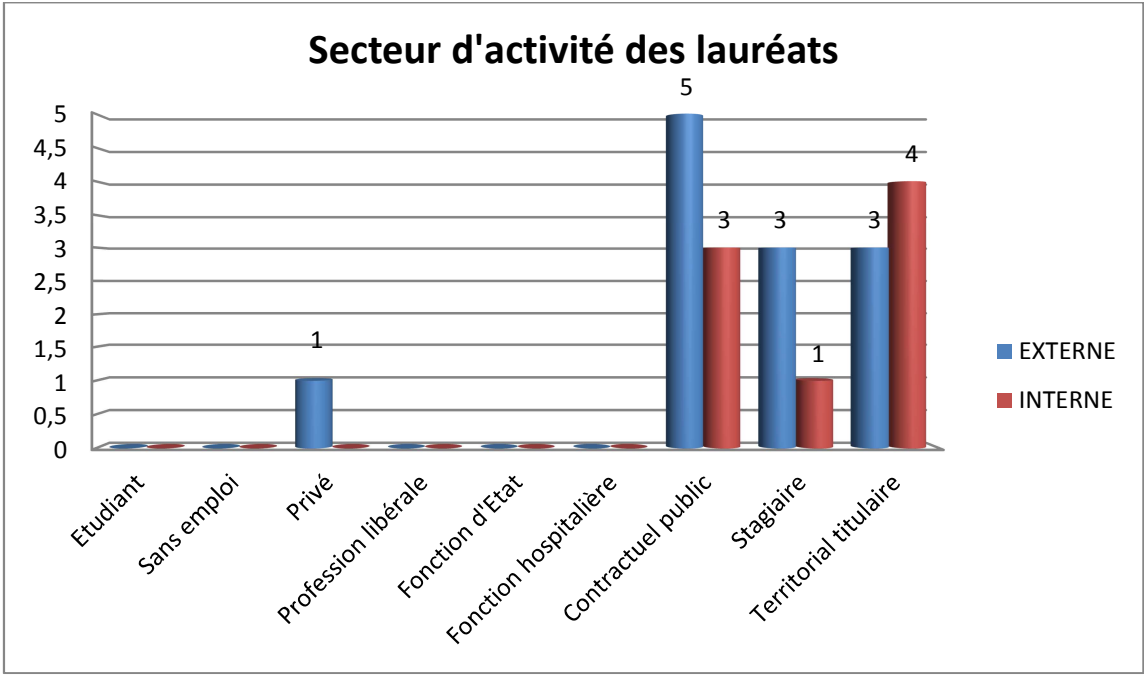
	Tous concours	Externe	Interne	%
Ain				
Allier				
Ardèche				
Cantal				
Drôme	1	1		5 %
Isère	5	4	1	25 %
Loire	1	1		5 %
Haute-Loire				
Puy-de-Dôme				
Rhône	12	5	7	60 %
Savoie				
Haute Savoie	1	1		5 %
Hors région				
TOTAL	20	12	8	100 %



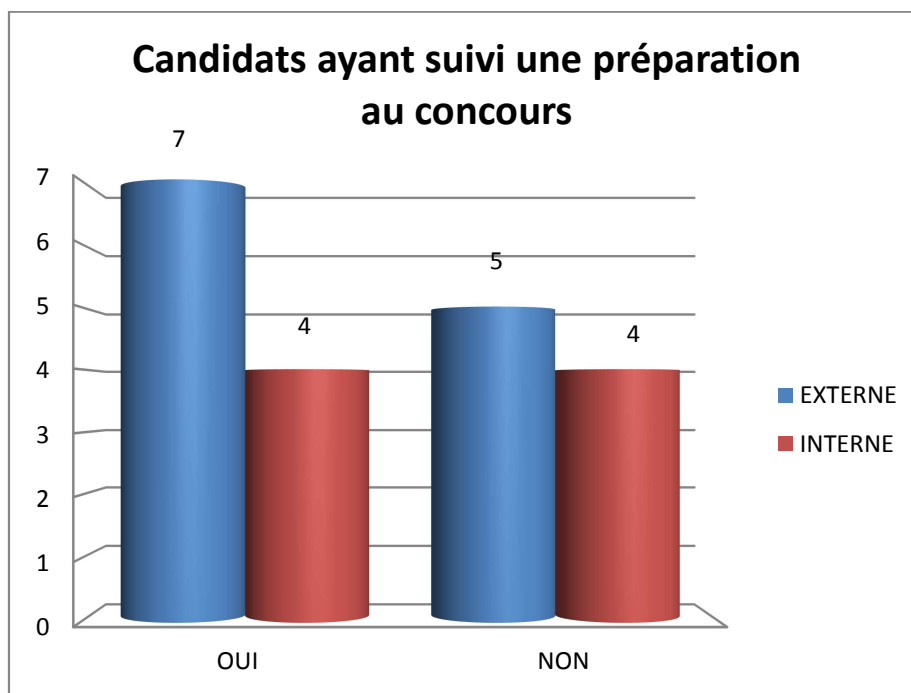
Externe : 50 % des candidats admis ont entre 26 et 40 ans
 Interne : 50 % des candidats admis ont entre 41 et 50 ans



Externe : 67 % des candidats admis ont un niveau CAP-BEP
 Interne : 63 % des candidats admis ont un niveau CAP-BEP



Externe : 50 % des candidats admis sont non titulaires de la fonction publique
 Interne : 50 % des candidats admis sont titulaires de la fonction publique territoriale



Externe : 58 % des candidats admissibles ont suivi une préparation
 Interne : 50 % des candidats admissibles ont suivi une préparation

9 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Admissibilité

Après avoir analysé les résultats de l'épreuve écrite, le jury du concours formule les remarques suivantes :

- Le niveau des candidats au concours interne a été jugé assez faible en ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité malgré une bonne adéquation du sujet (46 % des candidats ont eu une note en dessous de 10/20).

Admission

Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

- En ce qui concerne les épreuves orales d'admission, les candidats possèdent quelques lacunes dans les connaissances à avoir sur l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel ils sont ou seront appelé à exercer leurs fonctions (rôle respectif des collectivités territoriales etc...).

10 – LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	107	43	20	53	29	12	54	14	8
Hommes	42	21	15	21	12	8	21	9	7
Femmes	65	22	5	32	17	4	33	5	1
% Hommes	39%	49%	75%	40%	41%	67%	39%	64%	88%
% Femmes	61%	51%	25%	60%	59%	33%	61%	36%	13%
Âges des candidats									
18 - 25 ans	10	2	1	5	1		5	1	1
26 - 30 ans	14	7	4	8	6	3	6	1	1
31 - 35 ans	16	5	3	9	3	1	7	2	2
36 - 40 ans	19	7	3	11	6	3	8	1	
41 - 45 ans	18	9	4	9	5	1	9	4	3
46 - 50 ans	13	7	2	5	4	2	8	3	
51 - 55 ans	14	4	2	5	3	1	9	1	1
plus de 55 ans	3	2	1	1	1	1	2	1	
Origine des candidats par départements									
01 Ain	3	2	0	3	2		0		
03 Allier	0	0	0	0			0		
07 Ardèche	2	0	0	0			2		
15 Cantal	0	0	0	0			0		
26 Drôme	4	3	1	1	1	1	3	2	
38 Isère	30	13	5	12	9	4	18	4	1
42 Loire	4	1	1	3	1	1	1		
43 Haute Loire	0	0	0	0			0		
63 Puy de dôme	0	0	0	0			0		
69 Rhône	51	19	12	27	11	5	24	8	7
73 Savoie	3	0	0	1			2		
74 Haute Savoie	10	5	1	6	5	1	4		
Autres départements	0	0	0	0			0		
% des candidats de l'Isère	28%	30%	25%	23%	31%	33%	33%	29%	13%
Niveau d'études des candidats									
Non renseigné	2	1	0	2	1		0		
AUCUN	6	0	0	0			6		
CAP - BEP	67	28	13	33	18	8	34	10	5
BAC	24	8	6	14	6	4	10	2	2
BAC + 2	6	5	1	3	3		3	2	1
BAC + 3 OU BAC + 4	2	1	0	1	1		1		
Secteur d'activité									
Etudiant	0	0	0	0			0		
Sans emploi	5	2	0	5	2		0		
Privé	6	3	1	6	3	1	0		
Profession libérale	0	0	0	0			0		
Fonction d'Etat	2	2	0	1	1		1	1	
Fonction hospitalière	0	0	0	0			0		
Contractuel public	41	17	8	25	13	5	16	4	3
Stagiaire	10	4	4	5	3	3	5	1	1
Territorial titulaire	43	15	7	11	7	3	32	8	4
Option choisie par les candidats									
Restauration collective	74	20	9	30	11	4	44	9	5
Cuisinier	33	23	11	23	18	8	10	5	3
Préparation									
OUI	58	21	11	28	14	7	30	7	4
NON	49	22	9	25	15	5	24	7	4